



## Insanité d'esprit et chimiothérapie

Par **BasJul**, le **07/06/2020** à **02:22**

Bonjour,

Est il possible de faire casser un testament établi peu de temps avant le décès d'un individu qui, d'autant plus, était sous chimiothérapie ? Est il possible de plaider l'insanité d'esprit dans ce cas ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/06/2020** à **06:03**

Bonjour,

Ce n'est pas parce qu'un patient est sous chimiothérapie qu'il est incapable de rédiger son testament. Faire annuler un testament pour ce motif, va falloir lutter en justice pour ça avec expertise, contre-expertise, frais de justice, d'avocats, etc. toute la fortune du demandeur pourrait bien fondre comme neige au soleil, pour un résultat très aléatoire.

Par **youris**, le **07/06/2020** à **08:00**

bonjour,

il vous faudra prouver l'insanité d'esprit du testateur au jour de la rédaction de son testament.

salutations